

COMPTE RENDU CFTC DGFIP

COMITE DE SELECTION DES VILLES CANDIDATES A L'ACCUEIL DE SERVICES DE LA DGFIP (DEMETROPOLISATION) DES 21 ET 29 JANVIER 2020

Ces 2 rendez-vous, présidés l'un par le Directeur Général des finances publiques M Jérôme Fournel et l'autre par le Ministre de l'action et des comptes publics M Gérald Darmanin, étaient destinés à affiner la liste des 418 villes initialement candidates.

Dans un premier temps, la liste a été réduite à 250 par la prise en compte des critères suivants :

- critères économiques et sociaux (QPV, ZRR...),
- critère relatif à l'offre immobilière,
- critères tenant aux conditions d'accueil des agents en terme d'accueil scolaire, garde d'enfants, loisirs notamment,
- critère lié à la préexistence de bâtiments ou immeubles de la DGFIP dans la commune.

Un avis du préfet était requis afin de préciser un classement en cas de multiplicité de candidatures au sein d'un même département.

La CFTC DGFIP, participant à ce comité de sélection, a apporté sa contribution à l'élaboration de ces critères.

La réunion du 29 janvier a donné lieu à la communication de la liste quasi définitive des 50 communes retenues en vue d'accueillir des services de la DGFIP. Elle pourra être complétée, au cours du printemps, par un certain nombre de communes ou collectivités non retenues initialement et constituant une liste complémentaire.

Ces collectivités sont destinées à accueillir 2500 agents de la DGFIP. Ceux-ci proviennent :

- pour 1000 d'entre eux, d'emplois déjà implantés dans des métropoles,
- pour 500 de Paris intra muros
- pour 1000 d'Ile de France Hors Paris.

La nature des services « désimplantés » n'est pas arrêtée et se sera déterminée qu'à l'issue d'un cycle de discussions en Groupe de Travail « Métiers » à la DGFIP.

Elle ne comprendra pas d'établissement d'enseignement.

La date butoir n'est pas fixée et le Ministre n'exclut pas de rallonger le délai en fonction de l'avancement des travaux en GT, repoussant ainsi l'implantation définitive bien au-delà de 2022.

Pour la CFTC DGFIP, l'incertitude quant au sort des missions qu'ils exercent, quant à l'implantation des services où ils exercent ces missions, est génératrice pour les agents de stress et d'un sentiment d'insécurité professionnelle qui grandit à la DGFIP depuis tant d'années de réformes enchaînées.

Pour la CFTC DGFIP, la participation aux groupes de travail « métiers » annoncés dans ce cadre s'avère essentielle et indispensable afin de lever le maximum d'inquiétudes chez les agents. Les services concernés, les conditions des transferts et l'horizon

temporel de celui-ci doivent être connus le plus rapidement possible afin de permettre aux agents concernés de se projeter le plus sereinement possible et en toute connaissance de cause sur la situation de mobilité qui s'offrira à eux le cas échéant.

LA CFTC DGFIP RESTE VIGILANTE QUANT A LA POURSUITE DES TRAVAUX DE CE COMITE AUQUEL ELLE POURSUIT SA PARTICIPATION.